

EQUIPEMENTS SCOLAIRES**Groupe scolaire Langevin**

Travaux de réfection de l'étanchéité

Attribution du marché

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché de travaux a pour objet les travaux de réfection d'étanchéité des terrasses du groupe scolaire Langevin à Ivry-sur-Seine.

Compte tenu du montant estimatif de l'opération (200 668,89 € HT, soit 240 000 € TTC), il a été décidé de recourir à un marché passé selon une procédure adaptée lancée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification au titulaire. La durée maximum d'exécution des travaux est de trois mois à compter de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- ✓ Un avis d'appel public à la concurrence adressé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 6 avril 2010 a été publié par ce dernier le 10 avril 2010.
- ✓ La date limite de réception des offres était fixée au 10 mai 2010 à 17 H 00.
- ✓ A ces mêmes date et heures, 8 sociétés ont fait parvenir un pli.
- ✓ Le 11 mai 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des plis remis par les 8 sociétés.
- ✓ Le 20 mai 2010, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré les candidatures de 7 sociétés recevables. Les offres ont été confiés au technicien référent pour analyse.
- ✓ Le 3 juin 2010, la Commission d'Appel d'Offres, a émis un avis favorable pour l'attribution par le pouvoir adjudicateur du marché à la société ACR Etanchéité.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux de réfection d'étanchéité des terrasses du groupe scolaire Langevin à Ivry-sur-Seine pour un montant de 217 975,89 € HT soit 260 09,16 € TTC avec la société ACR Etanchéité.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Groupe scolaire Langevin

Travaux de réfection de l'étanchéité

Attribution du marché

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment l'article 28,

considérant que la ville souhaite réaliser des travaux de réfection d'étanchéité des terrasses du groupe scolaire Langevin à Ivry-sur-Seine,

considérant qu'il y a lieu, pour la réalisation des travaux susvisés, de recourir à une procédure adaptée,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 3 juin 2010 qui, après analyse et classement des offres, a émis un avis favorable pour l'attribution par le pouvoir adjudicateur du marché à la société ACR Etanchéité, pour un montant de 260 699,16 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire le marché relatif aux travaux de réfection d'étanchéité des terrasses du groupe scolaire Langevin à Ivry-sur-Seine, avec la société ACR Etanchéité pour un montant de 217 975,89 € HT, soit 260 699,16 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010